

COMITE SYNDICAL

(BP)

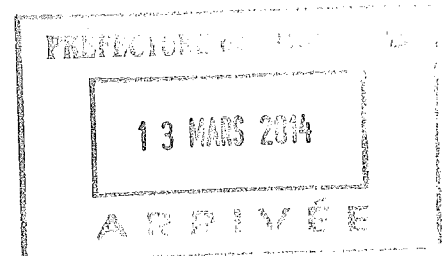
DELIBERATION N°14-07

L'an deux mille quatorze,
Le 13 Février , à Châlons en Champagne (Marnes)

Date de convocation	15 janvier 2014
Nombre de délégués :	
+ Titulaires	38 titulaires
+ Suppléants	38 suppléants
+ Présents	21
+ vote par procuration	0

Étaient présents :

M. Jean-Paul BACHY
M. Daniel BEGUIN
M. François BUSSIERE
M. Daniel COINCE
M. Daniel COURTAUX
M. Jean-François DAMIEN
M. Bernard CUNIN
Mme Annie DAZAC
M. Bernard DEKENS
M. Jean-François FREROT
M. Guy JOSEPH
M. Lionel LADOUCE
M. Pascal MAUROY
M. Pierre PANDINI
M. Claude PHILIPPE
M. Christian BORGNIET
M. Bruno PILARD
Mme Morgane PITEL
M. Jean-Claude JACQUEMART
M. Daniel TOURNAY
M. Claude WALLENDORFF



Résultat du vote
Pour : 20
Contre : 0
Abstention : 1

COMITE SYNDICAL

DELIBERATION N°14-07

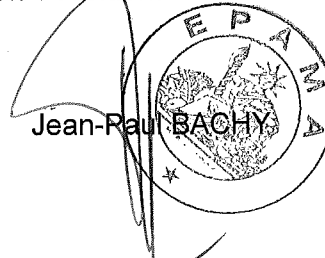
Objet de la délibération :

Budget primitif 2014

Le Comité Syndical de l'EPAMA, décide d'adopter le budget primitif pour l'exercice 2014 qui s'équilibre en dépenses et en recettes pour chacune des deux sections de la manière suivante :

- Section de fonctionnement : **2 933 795 €**
- Section d'investissement : **3 337 034 €**

Le Président de l'EPAMA,



en dépenses et en recettes pour chacune des deux sections de la manière suivante :